



**COMPLÈMENT AUX VADE-MECUM
DES
SCRUTATEURS ET SECRÉTAIRES
EN FONCTION
LORS DU VOTE PAR ANTICIPATION
DES 30 ET 31 OCTOBRE 2021
ET DU SCRUTIN
DU 7 NOVEMBRE 2021**

MESURES SANITAIRES

Bureau de la présidente d'élection
Ville de Trois-Rivières
Septembre 2021



**COMPLÉMENT AUX VADE-MECUM DES SCRUTATEURS ET
SECRÉTAIRES EN FONCTION LORS DU VOTE PAR ANTICIPATION
ET LORS DU SCRUTIN**

**MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR POUR LE PERSONNEL
ÉLECTORAL**

Il faudra ajuster votre lecture des vade-mecum en fonction des nouvelles mesures sanitaires en vigueur en raison de la pandémie de la COVID-19.

Ce qu'il faut savoir :

1. Désinfection régulière des mains et des surfaces de travail;
2. Port du masque d'intervention et des lunettes de protection;
3. Remplir un questionnaire d'autoévaluation des symptômes de la Covid-19 à l'arrivée;
4. Ne pas se présenter sur les lieux de travail si vous avez reçu des recommandations d'isolement et communiquer dès que possible avec le responsable de scrutin afin qu'il contacte un substitut pour vous remplacer;
5. Prise des repas et des collations de façon sécuritaire.

Voici les nouvelles consignes données aux électeurs pour voter en toute sécurité que le personnel électoral aura l'obligation de faire respecter :

1. Ils doivent porter le couvre-visage et se désinfecter les mains à l'arrivée dans la salle;
2. Ils se dirigent vers votre bureau de vote en respectant la distanciation physique de 2 mètres, s'ils sont dans une file d'attente;
3. Ils se nomment et vous présentent leur pièce d'identité qu'ils gardent en main;
4. Ils se découvrent le visage momentanément juste le temps requis pour vous permettre de vérifier leur identité puis ils remettent le masque;
5. Ils doivent se désinfecter à nouveau les mains pour recevoir le(s) bulletin(s) de vote;
6. Les électeurs peuvent utiliser leur propre crayon de plomb, un stylo à encre bleue ou noire, s'ils en ont un;

7. Fournir un gabarit distinct à toute personne ayant un handicap visuel – gabarit à usage unique;
8. Ils se rendent à l'isoloir pour voter puis reviennent avec le(s) bulletin(s) de vote plié(s) selon les instructions du scrutateur;
9. Ils déposeront le crayon que vous leur avez remis (s'ils n'ont pas utilisé leur propre crayon) à l'endroit prévu à cet effet;
10. Ils déposeront eux-mêmes chaque bulletin dans l'urne;
11. Ils devront se désinfecter une dernière fois les mains avant de partir de votre bureau.
